



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 25 juin 2020

Président de séance : Monsieur Charles-Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Philippe ROSSINI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Jean THAON.

Suppléants : Madame Janine GILLETTA, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michèle OLIVIER, Madame Anne RAMOS,

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY

RAPPORT N° 20-15 - Ressources humaines - Gestion des effectifs

Le présent rapport concerne la gestion des ressources humaines du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

En application du code général des collectivités territoriales et des textes réglementaires relatifs au statut de la fonction publique territoriale et dans le cadre des adaptations de l'effectif du service départemental d'incendie et de secours nécessaires à son bon fonctionnement, je vous propose d'adopter les mesures suivantes :

Créations et suppression d'emplois de PATS et SPP

1- Créations d'emplois dans le cadre des commissions administratives paritaires (CAP) :

Lors de la séance du 19 décembre 2019 et dans le cadre des CAP 2020, les membres du conseil d'administration ont validé la création des postes dans la limite des possibilités de nominations aux CAP compétentes.

En complément il vous est proposé la création des postes suivants :

- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe afin de nommer 2 agents au choix.

- 1 emploi d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels.

2- Suppressions d'emplois :

Lors des réunions des 14 mai 2019 (rapport n°19-15) et du 22 juillet 2019 (rapport n°19-B32), le conseil d'administration a adopté la création des postes nécessaires aux avancements de grade et aux nominations réalisés en 2019.

Comme précisé dans ces rapports et afin de rester à effectifs budgétaires constants, il convient aujourd'hui de supprimer les postes correspondant aux grades initiaux détenus par les agents, à savoir :

- un poste de technicien principal de 2^{ème} classe,
- deux postes de commandants,
- deux postes de caporaux-chefs.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2020 (chapitre 02, article 64) et suivants.

Le comité technique, consulté le 18 juin 2020, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la création d' :

- un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe afin de nommer 2 agents au choix,
- un emploi d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels.

- de supprimer :

- un poste de technicien principal de 2^{ème} classe,
- deux postes de commandants,
- deux postes de caporaux-chefs.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY